



Brignais, le 17 février 2017

**COMITÉ SYNDICAL**  
**du Jeudi 09 février 2017**  
**COMPTE RENDU**

**Membres présents :**

**Titulaires** : Paul MINSSIEUX, Christian KEZEL, Maurice OLAGNIER, Pierre GONON, Alexandre MARTIN, Daniel CHAVASSIEUX, Magali LANGLOIS, Bernard SERVANIN, Jean-Louis GERGAUD, Danièle BLONDEAU, Christian FROMONT, Gérard FAURAT, Michel BONNARD, Vincent PASQUIER, Lucien DERFEUILLE, Charles JULLIAN, Jérôme LACOSTE-DEBRAY, Pascale BONNIER.

**Titulaires ayant donné pouvoir :**

**Suppléants ayant donné pouvoir** : Yves PAPIILLON (pouvoir à Paul MINSSIEUX).

**Suppléants participant au vote** : Christian REURE, Béatrice BOUTEMY.

**Suppléants ne participant pas au vote** : Martine RIBEYRE.

**Membres excusés :**

**Titulaires** : Christophe IMBERT, Christiane BESSON, Françoise GAUQUELIN, Loïc BIOT, Michel MONNET, Gérard GRANGE, Alain BADOIL.

**Suppléants** : Jean-François GAGNEUR, Yves PAPIILLON, Christian RULLIAT.

**Membres absents :**

**Titulaires** : Paul ROCHEFORT, Brigitte D'ANIELLO ROSA.

**Suppléants** : Alain FABRE, Marc Laurent, Pierre VERGUIN, Maurice GUERRIERI, Françoise TRIBOLLET, Corinne CAILLET, Xavier ODO, Catherine DI FOLCO, Marie-Christine LASSALLE, Jacques SAMAT, Christèle CROZIER, Guy HERVIER, Cécile JOMAND, Bernard GUEDON, Michèle BRUN, Martine PENA, David SEGURA, Roger VIVERT, Catherine STARON.

**Techniciens présents :**

Stéphanie SPACAGNA, Coralie EXTRAT, Sébastien LAURENT, Frédéric AUGIER, Christelle MARVEAUX. Marie-Thérèse MORAND, Receveur Syndical.

**Techniciens excusés :**

Frédéric MARGOTAT.

**Technicien absent : /****Ordre du jour :**

- Adoption du compte-rendu du comité syndical du 12 janvier 2017,
- Adoption du compte administratif 2016,
- Adoption du compte de gestion 2016,
- Affectation du résultat 2016,
- Adoption du budget primitif 2017,
- Demandes de subventions auprès des partenaires financiers,
- Approbation de l'acquisition d'un terrain situé à Montagny,
- Projet A45 : motion du SMAGGA,
- Approbation de la convention de partenariat avec la SICOLY,
- Approbation de la convention de gestion patrimoniale de la Maison Intercommunale de l'Environnement,
- Approbation de la convention avec le Centre de Gestion – mission archivage temporaire,
- Point sur les décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir du Président,
- Questions diverses...

Le quorum étant atteint, M. Paul Minssieux accueille les participants.

Pour débiter la réunion, il indique que M. Yves Papillon, suppléant de M. Loïc BIOT, lui a donné pouvoir. M. Bernard SERVANIN est désigné secrétaire de séance.

M. Paul Minssieux propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Demande de subvention : animation du PAEC – poste d'animateur qualité de l'eau.

En l'absence d'avis contraire, ce point est ajouté à l'ordre du jour.

*Déroulement du comité distribué en séance et envoyé aux absents.*

## **I – ADOPTION DU COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 12 JANVIER 2017**

M. Minssieux demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur le compte rendu du comité du 12 janvier 2017.

Aucune observation n'étant émise, M. Minssieux propose l'adoption de ce compte rendu.

**Adoption à l'unanimité du compte rendu du comité syndical du 12 janvier 2017.**

## **II – PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016, DU COMPTE DE GESTION 2016, DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 ET DU BUDGET PRIMITIF 2017**

M. Minssieux donne la parole à M. Servanin qui présente les résultats 2016 (*diapo n° 3*) :

<b>Clôture 2015</b>	Investissement	499 386,02 €
	Exploitation	153 272,25 €
	Somme affectée pour l'investissement exercice 2016	0 €
<b>Exercice 2016</b>	Investissement	- 136 914,47 €
	Exploitation	- 63 892,39 €
<b>Clôture 2016</b>	Investissement	362 471,55 €
	Exploitation	89 379,86 €
	<b>Résultat global</b>	<b>451 851,41 €</b>

Les restes à réaliser en investissement de 2016 sont en déficit de 17 326,45 € :

En dépense :	248 269,48 €
En recette :	230 943,03 €

Avant de débiter la présentation du compte administratif 2016 et du projet de budget primitif 2017, Mmes Spacagna et Marveaux informent les délégués des ajustements et modifications apportés après le débat d'orientation budgétaire :

- Programme 460 – restauration et entretien de berges : correction des restes à réaliser en recettes.
- Programme 47 – informatique et autres équipements : crédits de 40 000.00 € affectés pour l'acquisition de matériel de désherbage ajustés une première fois à 60 000.00 € (comme formulé sur la note de synthèse envoyée aux délégués), et à nouveau modifiés compte tenu des derniers retours des communes : soit 80 000.00 € H.T. inscrits au budget primitif 2017 pour cette opération. Les recettes (avance de TVA, subvention de l'Agence de l'Eau RMC et produit des cessions aux communes) sont ajustées en conséquence.
- Programme 650 – système d'alerte de crues : recette de 663.00 € en réinscription, car non reprise dans les restes à réaliser.
- Programme 710 : correction des restes à réaliser en recettes.

*Arrivée de Mme Magali LANGLOIS à 18 h 20*

M. Servanin et Mme Spacagna présentent le détail du compte administratif 2016 et du projet de budget primitif 2017.

**FONCTIONNEMENT (diapo n° 9) :**

**Dépense :**

Budget Primitif 2016	1 494 177,06 €	(1 020 070,00 € pour les dépenses réelles)
Compte Administratif 2016	1 300 716,54 €	(808 263,21 € pour les dépenses réelles)
Budget Primitif 2017	1 340 452,64 €	(872 815,80 € pour les dépenses réelles)

Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement pour 2016 s'élève à 79,24 %.

Pour l'année 2017, les charges à caractère général courantes sont en baisse : les dépenses liées aux travaux de la brigade rivière sont inscrites en section d'investissement et les dépenses de fonctionnement liées au contrat de rivière sont moins importantes que les années précédentes.

En ce qui concerne les charges de personnel, on constate une baisse de l'ordre de 3 %.

**Recette :**

Budget Primitif 2016	1 494 177,06 €	(1 159 216,00 € pour les recettes réelles)
Compte Administratif 2016	1 236 824,15 €	(1 029 543,13 € pour les recettes réelles)
Budget Primitif 2017	1 340 452,64 €	(1 074 205,00 € pour les recettes réelles)

Le résultat de l'exercice pour la section de fonctionnement est en déficit : - 63 892,39 €.

Ce déficit s'explique, en partie, par la baisse des subventions de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, annoncées en fin d'année 2016 mais rétroactives au 1er janvier.

M. Servanin rappelle que, depuis 2013, le montant des participations des communes est inchangé à 623 154,00 € et que le calcul des participations se fait sur la base de la population officielle au 1er janvier de l'année N.

**INVESTISSEMENT :**

**Dépense (diapo n° 10) :**

Budget Primitif 2016	2 017 007,04 €	(1 823 431,40 € pour les dépenses réelles)
Compte Administratif 2016	843 053,36 €	(636 772,34 € pour les dépenses réelles)
Budget Primitif 2017	2 023 331,80 €	(1 784 671,15 € pour les dépenses réelles)

Mme Spacagna détaille le montant des chapitres de la section d'investissement, compte administratif 2016 et budget primitif 2017. Comme évoqué plus haut, certains programmes ont fait l'objet de modifications et/ou d'ajustements depuis le débat d'orientation budgétaire.

**Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées :**

Budget Primitif 2016	152 000,00 €	
Compte Administratif 2016	151 855,47 €	(99,90 % de réalisation)
Budget Primitif 2017	158 000,00 €	

**Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles :**

Budget Primitif 2016	540 000,00 €	
Compte Administratif 2016	21 265,92 €	(3,94 % de réalisation)
Restes à réaliser	122 011,68 €	
Budget Primitif 2017	396 722,40 €	
Total (RAR + BP 2017)	518 734,08 €	

Ce chapitre comprend les études pour le projet de barrages écrêteurs de crue et l'étude de politique foncière

**Chapitre 21 – Immobilisations corporelles :**

Budget Primitif 2016	91 256,47 €	
Compte Administratif 2016	59 543,36 €	(65,25 % de réalisation)
Restes à réaliser	500,00 €	
Budget Primitif 2017	145 120,00 €	
Total (RAR + BP 2017)	145 620,00 €	

Ce chapitre comprend :

- Le programme 47 - acquisition de matériel et l'informatique pour le SMAGGA et la M.I.E et l'acquisition de matériel de désherbage comme évoqué plus haut.
- Le programme 710 – travaux continuité piscicole : 10 000.00 € inscrits pour l'acquisition d'une parcelle à Montagny pour les travaux dans le secteur du seuil des Mouilles.
- Aménagement bien n° 690 (locaux MIE) : aménagements divers et réfection de la cloison phonique de la salle de réunion.

**Chapitre 23 – Immobilisations en cours :**

Budget Primitif 2016	1 040 174,93 €
Compte Administratif 2016	403 107,59 €
Restes à réaliser	125 757,80 €
Budget Primitif 2017	836 559,27 €
<b>Total (RAR + BP 2017)</b>	<b>962 317,07 €</b>

Avec l'intégration des RAR, le pourcentage de réalisé et engagé des dépenses d'investissement 2016 peut être recalculé à 48,84 %.

Mme Spacagna rappelle que le détail des opérations de ce chapitre a été présenté lors du débat d'orientation budgétaire du 12 janvier.

**Recette (diapo n° 11) :**

Budget Primitif 2016	2 017 007,04 €	(1 010 953,96 € en recettes réelles)
Compte Administratif 2016	706 138,89 €	(213 685,56 € en recettes réelles)
Budget Primitif 2017	2 023 331,80 €	(1 159 665,95 € en recettes réelles)

**Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves :**

Budget Primitif 2016	73 800,00 €	(FCTVA)
Compte Administratif 2016	73 800,48 €	(FCTVA)
Budget Primitif 2017	116 233,00 €	(FCTVA)

**Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues :**

Budget Primitif 2016	937 153,96 €
Compte Administratif 2016	139 885,08 €
Budget Primitif 2017 + RAR	1 043 432,95 €

Sont repris dans ce chapitre les subventions de l'Agence de l'Eau, de l'Etat, de la Région et du Département, affectées aux opérations d'investissement.

Le taux de réalisation de l'année 2016 est de 14,93 %, mais il faut noter qu'il y a souvent des décalages entre les dépenses réalisées et les recettes à percevoir.

Avec intégration des RAR, le pourcentage de réalisation des recettes réelles d'investissement 2016 peut être recalculé à 43,98 %.

Déficit d'investissement de l'exercice 2016 : - 136 914,47 €.

**POINT SUR LA DETTE (diapo n° 12)**

M. Servanin précise que le dernier emprunt a été réalisé en 2014. De fait, la dette du SMAGGA est en diminution. Aucun emprunt n'est prévu en 2017.

Dette en capital au 1 <sup>er</sup> janvier 2017 :	2 444 153,55 €
Dette prévisionnelle au 31 décembre 2017 :	2 286 583,72€.

### III – D-2017-10 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

*Afin de procéder au vote du compte administratif, M. Minssieux quitte la réunion.*

M. Servanin, doyen de l'assemblée, rappelle les chiffres présentés et propose l'approbation du compte administratif 2016 présentant un résultat global de 451 851,41 €.

Votants :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

**Adoption à l'unanimité du compte administratif 2016.**

*M. Minssieux est invité à rejoindre la réunion.*

### IV – D-2017-11 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2016

Mme Morand indique que le compte de gestion est conforme au compte administratif présenté.

M. Minssieux propose l'approbation du compte de gestion 2016, tel que présenté.

Votants :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstention :	0

**Adoption à l'unanimité du compte de gestion 2016.**

Mme Morand souligne que, depuis 2 ans, la signature du compte de gestion est dématérialisée grâce à la signature électronique.

### V – D-2017-12 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016

M. Minssieux propose que l'excédent global de fonctionnement de 89 379.86 € soit affecté en totalité à la section de fonctionnement.

Votants :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstention :	0

**Adoption à l'unanimité de l'affectation du résultat de l'exercice 2016, tel que proposé.**

### VI – D-2017-13 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017

M. Minssieux propose l'approbation du budget primitif 2017, tel que détaillé ci-dessus, soit :

➤ Excédent de clôture de l'exercice 2016 :	451 851.41 €	
➤ Restes à réaliser d'investissement 2016 :	248 269,48 €	en dépenses,
	230 943,03 €	en recettes.
➤ Section de fonctionnement équilibrée à :	1 340 452.64 €	
➤ Section d'investissement équilibrée à :	<u>2 023 331.80 €</u>	
➤ Budget total 2017 :	3 363 784.44 €	

Votants :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstention :	0

**Adoption à l'unanimité du budget primitif 2017.**

## VII – DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DES PARTENAIRES FINANCIERS

Mme Spacagna présente les dossiers de demandes de subventions, rappelant qu'une délibération a été ajoutée à l'ordre du jour :

➤ **D-2017-14 – Demande de subvention pour l'animation du volet relatif à la réduction des pollutions agricoles du bassin versant du Garon :**

Mme Spacagna indique que les fiches actions n° A-2-1, A-2-4, A-2-6 et A-2-8 prévoient pour 2017 :

- l'organisation de 2 demi-journées techniques à destination des agriculteurs,
- l'appui à l'expérimentation,
- la mise en œuvre d'un plan d'actions pour le développement de l'agriculture biologique
- le soutien financier à l'implantation de Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates.

Dépense prévisionnelle de cette opération : 18 000.00 €.

Ces actions peuvent être financées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 5 400.00 € (30 %) et par l'Agence de l'Eau RMC à hauteur de 9 000.00 € (50 %).

Votants :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstention :	0

**Adoption à l'unanimité de la demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes et à l'Agence de l'Eau RMC.**

➤ **D-2017-15 – Animation du volet relatif aux pollutions par les pesticides en zone non agricole du contrat de rivière :**

La fiche action n° A-1-24 prévoit des journées d'échanges techniques à destination des élus, des services techniques communaux et intercommunaux et des jardiniers amateurs afin :

- de les sensibiliser à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires,
- de leur proposer de nouvelles techniques de désherbage alternatives.

Dépense prévisionnelle de cette opération : 2 500.00 €.

Cette action peut être financée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 750 € (30 %) et par l'Agence de l'Eau RMC à hauteur de 1 250.00 € (50 %).

Votants :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstention :	0

**Adoption à l'unanimité de la demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes et à l'Agence de l'Eau RMC.**

➤ **D-2017-16 - Restauration de la continuité piscicole sur les têtes de bassin :**

Le programme 2017 du SMAGGA en matière de restauration de la continuité écologique prévoit :

- des travaux de restauration au seuil des Mouilles sur le Garon à Millery-Montagny – fiche action n° B-1-18 – d'un montant prévisionnel de 200 000.00 € H.T.,
- des travaux de restauration au seuil Claron sur le Cartelier à Thurins – fiche action n° B-1-19 - d'un montant prévisionnel de 60 000.00 € H.T.,
- des travaux de restauration au seuil de la Chalandrèze à Messimy – fiche action n° B-1-19 - d'un montant prévisionnel de 15 000.00 € H.T.

Ces actions peuvent être financées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et par l'Agence de l'Eau RMC à hauteur de 220 000.00 € (80 %).

Votants :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstention :	0

**Adoption à l'unanimité de la demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes et à l'Agence de l'Eau RMC.**

➤ **D-2017-17 - Restauration du potentiel habitationnel sur le Garon entre Brignais et Vourles :**

La fiche action n° B-1-14 du contrat de rivière vise à restaurer et valoriser les caractéristiques morpho-hydroécologique des cours d'eau et à améliorer les capacités d'accueil pour la faune piscicole.

Dépense prévisionnelle de cette opération pour 2017 : 30 000.00 €.

Cette action peut être financée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 9 000.00 € (30 %) et par l'Agence de l'Eau RMC à hauteur de 15 000.00 € (50 %).

Votants :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstention :	0

**Adoption à l'unanimité de la demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes et à l'Agence de l'Eau RMC.**

➤ **D-2017-18 - Travaux et restauration entretien de berges :**

Les travaux prévus en 2017 concernent la restauration d'un enrochement déstabilisé sur le Garon à Brignais. Ils ne sont pas inscrits au contrat de rivière.

Dépense prévisionnelle de cette opération : 50 000.00 € H.T.

Le syndicat sollicitera l'aide financière du Département du Rhône dans le cadre de son nouveau mode de financement de partenariat territorial à hauteur de 10 000.00 € (20 %).

Votants :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstention :	0

**Adoption à l'unanimité de la demande de subvention au Département du Rhône.**

➤ **D-2017-19 - Achat groupé de matériel de désherbage alternatif :**

Lors du débat d'orientation budgétaire du 12 janvier, il a été dit que 40 000.00 € seraient inscrits au budget 2017 pour cette opération.

Pour faire face aux demandes des communes, ce montant a été ajusté une première fois à 60 000.00 € comme formulé sur la note de synthèse envoyée aux délégués.

Mme Spacagna indique que ce montant a de nouveau été modifié compte tenu des derniers retours des communes souhaitant s'équiper en matériel de désherbage alternatif.

Aussi, 80 000.00 € H.T. sont inscrits au budget primitif 2017 pour cette opération.

Le SMAGGA fait l'avance de la dépense qui est totalement compensée par les recettes : le FCTVA en année N + 1, la subvention de l'Agence de l'Eau RMC et le produit des cessions aux communes.

Le syndicat sollicite l'aide financière de l'Agence de l'Eau RMC à hauteur de 64 000.00 € (80 % du montant H.T.).

Votants :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstention :	0

**Adoption à l'unanimité de la demande de subvention à l'Agence de l'Eau RMC.**

➤ **D-2017-25 – Animation du PAEC, poste d’animateur qualité de l’eau :**

Par délibération n° D-2017-02 du 12 janvier 2017, le comité syndical a approuvé la demande de subvention relative au financement des diagnostics d’exploitation proposés aux exploitants agricoles dans le cadre du Projet Agro-Environnemental et Climatique - PAEC - du bassin versant du Garon.

Mme Spacagna indique que l’animation du PAEC peut être financée à hauteur de 50 % par le FEADER et de 50 % par l’Agence de l’Eau RMC.

L’Agence de l’Eau RMC, qui finance par ailleurs le poste d’animateur qualité de l’eau, a demandé à ce que le temps de travail de ce dernier dédié au PAEC (15%) soit financé dans ce cadre.

Il est donc proposé au comité de compléter la délibération n° D-2017-02 du 12 janvier 2017 afin que le temps dédié à l’animation du PAEC soit subventionné par ces partenaires.

Montant prévisionnel (salaires, charges et 15 % de frais de fonctionnement) pour 15 % du temps de travail de l’animateur qualité de l’eau : 7 748,00 € TTC.

Demande de financement :

- à hauteur de 50 % au FEADER soit une subvention sollicitée de 3 874,00 €,

- à hauteur de 50 % par l’Agence de l’Eau Rhône-Méditerranée-Corse soit une subvention sollicitée de 3 874,00 €.

Votants :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstention :	0

**Adoption à l’unanimité de la demande de subvention à l’Agence de l’Eau RMC.**

**VIII – D-2017-20 : APPROBATION DE L’ACQUISITION D’UN TERRAIN À MONTAGNY**

Mme Spacagna explique que le syndicat doit se porter acquéreur d’une parcelle agricole d’une superficie de 6 987 m<sup>2</sup> située sur la commune de Montagny afin de réaliser les travaux de restauration sur le secteur du seuil des Mouilles à Millery-Montagny.

Les deux propriétaires ont d’ores et déjà donné leur accord pour la cession de cette parcelle au prix de 0,50 €/m<sup>2</sup>, soit 3 493,50 € auxquels s’ajouteront les frais de notaire.

En vertu de sa délégation de pouvoir, le Président a accepté l’acquisition du terrain mais une délibération est nécessaire pour fixer le prix de l’acquisition.

Mme Morand souhaite savoir si la consultation du service des Domaines est nécessaire pour ce type d’acquisition. Il lui est répondu que cette consultation n’est pas obligatoire compte tenu de la faible valeur de l’acquisition.

**Adoption à l’unanimité de la délibération n° 2017-20 fixant l’acquisition de la parcelle n° AB 98 située à Montagny au prix de 0.50 € / m<sup>2</sup>.**

**IX – D-2017-21 : PROJET A45 – MOTION DU SMAGGA**

Le projet de motion du SMAGGA relatif au projet d’autoroute A45 a été envoyé aux délégués en amont de la réunion et chacun a pu en prendre connaissance.

M. Minssieux en reprend les principaux points :

➤ Un rappel des enjeux :

- La préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau sur le bassin versant du Garon,
- La préservation des zones humides,
- Les phénomènes d’inondations et d’érosion.

➤ La liste des impacts possibles pour lesquelles les mesures prises ne sont pas suffisantes ou pas suffisamment explicitées dans les documents disponibles à ce jour :

- Les impacts sur la nappe insuffisamment étudiés,
- Les mesures prises pour la protection de la nappe exploitée pour l’eau potable,
- Les impacts sur les zones humides et les possibilités de compensation sur le territoire,
- Les mesures compensatoires sur les inondations, les impacts sur les risques d’érosion et de ruissellement.

M. Servanin dit qu’il est important que le SMAGGA démontre les faiblesses du projet de l’A45 quant à la protection de la ressource en eau et qu’il reste en attente de réponses.



M. le Président propose au comité :

- d'émettre un avis défavorable au projet de l'autoroute A45 tant que les interrogations et manques énumérés ci-dessus ne font pas l'objet de réponses précises et satisfaisantes pour la préservation de la ressource en eau du bassin versant du Garon,
- d'émettre le souhait d'être partie prenante dans les échanges relatifs aux éventuelles études complémentaires à réaliser et à la définition des mesures compensatoires.

**Adoption à l'unanimité de la motion du SMAGGA relative au projet d'autoroute A45.**

**X – D-2017-22 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SICOLY**

Mme Spacagna rappelle qu'en 2016 le SMAGGA s'est associé à la SICOLY et l'a accompagnée dans le cadre de son expérimentation dans la lutte biologique contre la Drosophila Suzukii.

Les délégués qui ont participé aux « Entretiens du Garon » ont pu prendre connaissance de l'expérimentation menée par la SICOLY puisqu'un des thèmes lui était consacré.

Mme Spacagna indique que la lutte contre cette espèce de drosophile invasive n'a pas été concluante en 2016 compte tenu de l'arrivée tardive des parasitoïdes et de la dégradation des cerisiers par l'épisode de grêle du mois de juin.

Le SMAGGA souhaite poursuivre le partenariat avec la SICOLY en 2017. Il est prévu que les expérimentations portent sur des introductions plus massives de parasitoïdes qu'en 2016 et des investigations seront peut être menées sur des plantes attractives pour le ravageur mais ne permettant pas sa reproduction.

La participation envisagée par le syndicat est de 4 500.00 € pour un montant global du projet estimé à environ 24 268.00 €.

Cette action du SMAGGA peut être subventionnée par l'Agence de l'Eau RMC et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

**Adoption à l'unanimité de la convention de partenariat avec la SICOLY pour l'année 2017.**

**XI – D-2017-23 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE GESTION PATRIMONIALE DE LA MAISON INTERCOMMUNALE DE L'ENVIRONNEMENT**

Monsieur le Président rappelle que la Maison Intercommunale de l'Environnement appartient aux trois syndicats qui l'occupent - SMAGGA / SYSEG / SITOM - qui en sont co-propriétaires. À tour de rôle, chaque syndicat endosse la responsabilité du syndic pour trois ans.

Cette entente intersyndicale fait l'objet d'une convention qui organise les modalités de gestion, l'entretien et le renouvellement ainsi que les modalités du financement commun de toutes les charges afférentes à la M.I.E., selon une clé de répartition approuvée par la conférence de gestion patrimoniale.

Le SMAGGA a été désigné syndic pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019.

Il convient donc de renouveler la convention de gestion patrimoniale pour cette même période, celle-ci pouvant faire l'objet d'avenant puisque la clef de répartition peut être révisée au 1er janvier de chaque année.

M. Minssieux donne la clef de répartition au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

SMAGGA	32 %
SYSEG	37 %
SITOM	31 %

et propose aux délégués d'approuver la convention de gestion patrimoniale de la M.I.E.

**Approbaton à l'unanimité.**

## XII – D-2017-24 : APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION – MISSION ARCHIVAGE TEMPORAIRE

M. Minssieux rappelle, qu'à la demande du syndicat, une mission d'archivage ponctuelle doit être réalisée par le Centre de Gestion en 2017.

D'une durée de 11 jours, le coût de cette mission est estimé à 3 300.00 € environ.

Il propose aux délégués d'approuver la convention qui formalise l'intervention du Centre de Gestion du Rhône.

**Approbation à l'unanimité.**

## XIII – POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU PRÉSIDENT

Aucune décision prise en janvier 2017

## XIV – QUESTIONS DIVERSES

Les techniciens du SMAGGA font chacun leur tour une présentation de leurs activités.

### **1. Actions de communication du SMAGGA :**

Le SMAGGA a relancé les communes pour leur rappeler que le syndicat prête les outils de communication dont il dispose : maquette du bassin versant du Garon, stand parapluie et exposition Faune & Flore.

Concernant l'exposition Faune & Flore, M. Laurent indique qu'un guide d'accompagnement est en cours de finalisation. La rédaction de ce guide a été réalisée en partenariat avec les associations intervenant pour les animations EDD et servira de support pour les nouveaux panneaux de l'exposition (guide téléchargeable sur le site Internet <http://www.contratderivieredugaron.fr/>).

M. Laurent informera les communes, bibliothèques et Maisons de Pays de la disponibilité de cette nouvelle exposition (fin février).

*Départ à 19h05 de Mme Béatrice Boutemy.*

Pour répondre à la question de M. Minssieux, il est confirmé que les espèces de Faune & Flore répertoriées sur le guide sont bien présentes sur le territoire du bassin versant du Garon. M. Minssieux s'étonne de cette richesse dont les promeneurs n'ont pas forcément conscience.

À la demande de Mme Blondeau, M. Laurent détaille les thèmes présentés dans le guide et l'exposition : les insectes, les poissons, la faune, les reptiles....

M. Laurent présente ensuite les actions de communication menées en 2016 :

- La légende du Garon : M. Laurent a créé un guide utilisateur et le jeu a été téléchargé 816 fois depuis sa mise en service. Un courrier doit être envoyé aux écoles, services périscolaires, centres de loisirs et bibliothèques pour leur faire connaître cet outil pédagogique sur la protection de la ressource en eau et les informer du prêt gracieux de tablettes numériques.
- Spot cinéma : en 2016, 217 506 spectateurs ont découvert le spot destiné à les sensibiliser sur l'utilisation des pesticides (chiffre incomplet puisqu'il manque les entrées du Cinéval de Vaugneray et du cinéma Paradiso de St-Martin-en-Haut). L'opération est renouvelée en 2017.

M. Kezel souhaite savoir qui sont les destinataires des courriers d'information relatifs aux actions de communication. M. Jullian lui répond que, selon la thématique, ils sont transmis aux élus en charge de l'environnement, des affaires scolaires ou de l'agriculture.

### **2. Actions de sensibilisation – animation qualité de l'eau :**

M. Augier indique que 22 communes et une communauté de communes ont signé la charte « zéro pesticide ».

Outre ce très bon taux d'adhésion à la réduction de l'utilisation des pesticides, il informe que les élus et les techniciens sont nombreux à participer aux journées d'information et/ou de démonstration proposées sur cette thématique.

Pour exemple, la matinée technique du 18 janvier qui s'est déroulée à Brignais, leur a permis de découvrir de nouvelles techniques d'aménagement urbain répondant à tous les enjeux dans ce domaine.

M. Augier précise que, depuis 2014, une matinée est organisée pour les techniciens pour mieux les sensibiliser et les associer à la mise en place de la charte « zéro phyto ».

La prochaine matinée est fixée au vendredi 31 mars à Grigny : thématique sur l'entretien des cimetières et visite sur site (cimetière de Grigny).

Mme Blondeau s'interroge sur les conséquences pour les communes qui ne respecteraient pas les termes de la charte « zéro pesticide » qu'elles ont signé. M. Augier lui répond que le SMAGGA n'est pas le « gendarme » de la charte et qu'il ne peut pas intervenir dans ce cas.

Pour répondre à la question de M. Kezel, il est dit que les communes qui font appel à des prestataires externes doivent fixer un cahier des charges « zéro phyto » pour qu'elle soit appliquée.

### **3. Aménagement et protection contre les crues :**

Mme Extrat relate les événements liés à la crue du 22 novembre 2016 :

- 3 stations ont fonctionné et ont donné l'alerte. Pour la 4<sup>ème</sup>, il y a eu des difficultés pour capter le pic de crue, sans doute liées à des branchages transportés par l'eau,
- Des jaugeages ont pu être réalisés,
- Le système d'alerte auprès des communes a pu être testé :
  - les travaux de protection réalisés à Brignais ont été mis en place et ils ont fonctionné ;
  - à Givors, l'eau n'a pas atteint les murets de protection,
  - sur le Mornantet, l'alerte a été donnée trop tôt, et le seuil rouge a été atteint alors qu'il n'y avait pas d'inondation à l'aval.

À la suite de cet épisode, les seuils de mise en vigilance ont été ajustés pour mieux aider les communes à anticiper les débordements.

Mme Extrat informe ensuite les délégués qu'une étude de faisabilité et des sondages géotechniques sont en cours pour préciser la faisabilité technique et financière de barrages écrêteurs sur le territoire.

Une visite de sites est organisée le vendredi 2 juin : les élus participants pourront découvrir les travaux qui sont en cours à St-Romain-de-Popey et l'ouvrage de Sorbiers qui est en service, ouvrages similaires aux projets du SMAGGA.

Pour répondre à la question de M. Jullian, Mme Extrat dit qu'effectivement les projets du SMAGGA auront une emprise sur des terrains agricoles.

Mme Extrat précise que l'Etat soutient financièrement ce type d'aménagement à condition qu'ils soient rentables dans les 50 prochaines années.

Mme Spacagna indique que les coûts estimatifs pour 3 ouvrages sont de l'ordre de 12 à 18 millions d'euros. L'analyse coût / bénéfice a montré que ces ouvrages restent rentables sur le bassin versant du Garon jusqu'à un coût de moins de 23 millions d'euros.

M. Minssieux constate que ce dossier avance et que le syndicat pourra prochainement livrer les résultats de l'étude de faisabilité technique et de coût.

Pour clore la séance, M. Minssieux indique que l'instauration de la GEMAPI est en cours d'éclaircissement et que les délégués en seront prochainement informés.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. Minssieux remercie les participants et lève la séance.

Le Président  
Paul MINSSIEUX

